

Initiatives ministérielles

ce qu'un jour, de guerre lasse, le gouvernement révoque éventuellement cette loi malheureuse.

Ce que ce gouvernement a réussi à inventer, c'est tout au plus une sorte d'autocensure qui ne peut lier que ce gouvernement, et encore. En fait, par sa trouvaille, le premier ministre aura réussi, pour un moment, à rendre le fédéralisme canadien encore plus rigide et donc à protéger dangereusement, à ses risques et périls, le statu quo.

• (1605)

Le projet de loi C-110 n'est destiné, en réalité, qu'à faire croire aux Québécois que le premier ministre remplit ses promesses référendaires. C'est un leurre qui ne trompera personne au Québec, et les récents sondages le démontrent amplement.

Alors que près de la moitié des Québécois ont opté pour la souveraineté-partenariat et que les autres, majoritaires, ont espéré un renouvellement du fédéralisme, le simulacre de droit de veto que nous propose le ministre de la Justice ne satisfera même pas ses alliés référendaires d'hier qui ont toujours revendiqué, rappelons-le, un droit de veto constitutionnel pour le Québec.

[Traduction]

Cette attitude «c'est moi qui ai raison» du gouvernement fédéral va à l'encontre du but recherché, et ce sera toujours le cas au Canada.

[Français]

Durant les débats sur ce projet de loi, cette Chambre a pu apprécier les talents du premier ministre pour improviser—je dis bien «pour improviser»—en matière paraconstitutionnelle par l'octroi à la province de la Colombie-Britannique de son droit de veto propre. Mais il faut bien le réaliser, cette multiplication des droits de veto finit par en diluer totalement la valeur, par en banaliser la notion et, par conséquent, par en banaliser aussi l'effet.

Ainsi, il faut réaliser que si un droit de veto assure à chacun de ses détenteurs que le Canada ne pourrait s'engager constitutionnellement dans un sens contraire à ses intérêts, il faut aussi constater qu'un tel droit ne permet en rien à une province d'aller là où ses intérêts l'exigeraient. Bref, nous considérons que la formule que propose le ministre de la Justice est contraire non seulement aux intérêts supérieurs du Québec, mais aussi à ceux du Canada. C'est pourquoi je m'opposerai et le Bloc québécois s'opposera à l'adoption de ce projet de loi, répondant ainsi aux convictions de la grande majorité des Québécoises et des Québécois.

[Traduction]

M. Jim Abbott (Kootenay-Est, Réf.): Madame la Présidente, en guise de préface au discours que je vais prononcer sur le projet de loi C-110 au nom du Parti réformiste, j'aimerais

aujourd'hui parler de l'attitude qui semble être celle des ministériels.

Cette attitude, ils en prennent l'exemple chez nul autre que le premier ministre lui-même. Dans cette Chambre, les gens ont appris et savent, à force de l'entendre, qu'en présence d'un grand vide, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a rien à discuter et rien à offrir, la meilleure attitude est de s'en prendre aux motifs d'autrui.

J'ai été consterné hier lorsque le premier ministre a dit, et je cite: «Chaque fois que nous parlons de ce problème, il—le chef du Parti réformiste—s'allie aux séparatistes québécois. Tous les jours, il complique la tâche à un gouvernement qui essaie de sauver le Canada. Il ne se passe pas un jour sans qu'il ne crée des remous au Canada, car il n'a aucun intérêt à garder notre pays uni.»

Je trouve ce genre d'attaque personnelle indigne d'une personne qui porte le titre de premier ministre du Canada. Il est fort déplorable qu'il donne ainsi le ton aux membres de son parti alors qu'il n'a absolument aucune substance, aucune idée de ce qu'il fait. Il dirige le pays en improvisant. Il s'en prend aux motifs du chef de ce parti ou de quiconque n'approuve pas son choix du parfum du jour.

• (1610)

Il semblerait qu'il ai modifié son choix et qu'il ait après tout décidé d'accorder un veto à la Colombie-Britannique. Bien que je n'aie pas grand-chose en commun avec quelque bloquiste que ce soit, je suis d'accord avec le dernier orateur pour dire que ce veto accordé à la Colombie-Britannique n'est rien de plus qu'une tentative maladroite pour rafistoler ce projet de loi C-110, déjà tellement mal ficelé au départ.

Comment en est-on arrivé là? Contrairement à la vice-première ministre qui semble avoir pris à coeur les remarques ou les ordres du premier ministre au point d'arriver en larmes ou d'éclater en sanglots à la Chambre des communes, contrairement à ce qu'elle en pense et à la façon dont elle l'exprime, il y a au Canada des gens, y compris des réformistes, qui sont en faveur de l'idée de maintenir l'unité de ce grand pays. Le rafistolage qu'on nous a offert jusqu'à maintenant est tellement abject et insuffisant que ça me donne envie de vomir.

Pourquoi nous a-t-on présenté ce projet de loi? Tout d'abord, parce que le premier ministre a paniqué. De toute évidence, il n'a pas suivi son propre conseil de ne pas s'en faire, que tout allait bien se passer en ce qui concerne la Colombie-Britannique. «Je suis vraiment content que personne en Colombie-Britannique, personne dans l'Ouest n'ait paniqué à l'idée que nous ne prenions pas vraiment part au débat référendaire. C'est vraiment bien que vous vous soyez abstenus, que vous n'ayez pas créé des remous. Par conséquent, ne vous en faites donc pas», a-t-il dit.

Environ deux semaines avant le 30 octobre, le quart-arrière en titre, Jacques Parizeau, a décidé de se faire remplacer par le quart-arrière de réserve, le chef de la loyale opposition officielle